

2022/0033

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt-deux, le 17 septembre, à 10 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 11 - Votants : 14

Etaient présents : MM.

BADIDI.SEGUIN.COQUELET.CHRETIEN.CHATELAIN.WERY.

RAVIDAT.ASCONE. Mesdames MERCIER.BLANDO.WAUCHER.

Absents ayant donné procuration : Mme CAFFIAU à Mme BLANDO.

M. PETIT à M. BADIDI.

Mme BOURAINE à M. SEGUIN.

Absents excusés : Mme DELBRUYERE et M. JOSSET.

Absents : M. CHALDAUREILLE et Mesdames DELPLANQUE GABET.MALINGRE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

**Objet : DELIBERATION PORTANT CREATION DE 2 CDD EN REMPLACEMENT DE
FONCTIONNAIRES.**

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.332-13 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter deux agents contractuels, pour le besoin du service, pour assurer les remplacements temporaires de deux fonctionnaires affectés aux services techniques.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité avec 2 abstentions,

La création, à compter du 1^{er} novembre 2022, de 2 agents contractuels dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Ces emplois seront occupés par des agents contractuels, recrutés par voie de contrat à durée déterminée, durant l'absence des fonctionnaires occupant les postes au service technique.

La rémunération de ces agents contractuels sera calculée, par référence, sur l'indice brut 367 et indice majoré 352, du 1^{er} échelon, du grade de recrutement des adjoints techniques territoriaux (échelle C1).

Les agents recrutés pourront bénéficier du RIFSEEP conformément à la délibération n°2022/0002, en date du 18 janvier 2021.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, Pour
extrait conforme,
AVESNELLES, le 21 SEP. 2022
Le Maire,

